

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Montréal, le 20 avril 2026



**Objet : Votre demande d'accès aux documents envoyée à Santé Québec le 18 mars 2026, transférée à notre établissement le 24 mars 2026 - Décision**

**SQ/Réf.: 26-SQ-0001-126**

**N/Réf. : N° : 2026.052-1781**

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès aux documents, reçue le 24 mars 2026, visant à obtenir les documents suivants :

- 1) Les politiques, procédures, processus et normes internes quant à la prise en charge de patientes qui demandent des avortements (interruptions volontaires de grossesse ou IVG) pour chacun des CIUSSS et CISSS
- 2) Les politiques, procédures, processus et normes internes quant aux délais de traitement maximaux des demandes d'avortement et au nombre de rendez-vous nécessaires pour les avortements pour chacun des CIUSSS et CISSS.
- 3) Les politiques et obligations de consultation d'un comité d'éthique dans les cas d'avortement pour chacun des CIUSSS et CISSS lorsqu'applicable
- 4) Les politiques en lien avec l'utilisation de la télémédecine pour les rendez-vous de consultation et de suivi pour les avortements
- 5) Les dernières données disponibles quant aux avortements prodigués à partir de la 12e semaine de grossesse pour chacun des CIUSSS et CISSS

Pouvez-vous, s'il vous plaît, vous assurer d'inclure la recherche pour l'avortement, l'interruption volontaire de grossesse et l'IVG pour chaque document?

... 2

Tout d'abord, nous vous communiquons les informations suivantes répondant partiellement aux points 4 et 5 de votre demande d'accès aux documents.

Tous les rendez-vous de consultation et suivi pour les IVG se réalisent en présentiel.

Année	Territoire	Nombre patientes
2025-2026	Tout territoire confondu	655 patientes *
2025-2026	Territoire Centre-Sud	56 patientes *

\*A noter que les données disponibles concernent les interventions réalisées à 14 semaines et plus.

Ensuite, nous vous communiquons les documents suivants répondant partiellement au point 3 de votre demande. A noter que ce processus s'applique de manière générale lorsqu'une situation clinique soulève un enjeu éthique nécessitant une telle démarche.

- ✓ Processus de consultation en éthique clinique du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'île-Montréal.

Finalement, nous désirons vous informer qu'au terme des recherches effectuées dans le cadre du traitement de votre demande, nous constatons que les informations dont vous demandez la communication aux points 1 et 2 sont inexistantes. Le Centre intégré universitaire de santé et services sociaux du Centre-Sud-de-l'île-de-Montréal ne détient aucune politique, procédure, processus ni norme interne relatifs à la prise en charge des demandes d'IVG. L'établissement s'appuie plutôt sur des cadres et des outils cliniques externes reconnus.

Conformément à l'article 101 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, (RLRQ., c. A-2.1,) nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision à la Commission d'accès à l'information tel qu'indiqué sur l'Avis de recours en révision, en annexe.

Veillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

**audrey lemieux**

Signé avec ConsignO Cloud (20/04/2026)  
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

Me Audrey Lemieux

La responsable de l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

## **AVIS DE RECOURS EN RÉVISION**

L'article 135 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels prévoit qu'une personne peut demander à la Commission d'accès à l'information la révision de la décision de l'organisme refusant en tout ou en partie sa demande d'accès à des documents.

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Bureau 900  
2045, rue Stanley  
Montréal (Québec) H3A 2V4

Téléphone : 514 873-4196  
Télécopieur : 514 844-6170

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de décision de l'organisme.

# SERVICES D'ÉTHIQUE CLINIQUE ET ORGANISATIONNELLE

Conseiller.ère.s en éthique au sein de la DQEPE disponibles rapidement pour soutenir le personnel et les usager.ères du CIUSSS lors d'enjeux éthiques cliniques (propres à une personne) ou organisationnels (par rapport à l'organisation des services)

## QUAND FAIRE APPEL À L'ÉTHIQUE?

- Quand aucune des options n'est satisfaisante
- Quand la décision à prendre est déchirante
- Quand on n'arrive pas à concilier des visions et des valeurs différentes
- Pour assurer une cohérence entre nos actions et nos orientations
- Quand on veut bien faire et qu'on a l'impression de ne pas y parvenir complètement

## COMMENT ÇA SE PASSE?

1

Contactez directement l'une des conseillères pour planifier rapidement une rencontre d'accueil de la demande

2

Déterminez ensemble les modalités pour bien répondre à votre demande

3

Demeurez maître de votre situation tout en bénéficiant d'un soutien pour la prise de décision éthique

Centre intégré  
universitaire de santé  
et de services sociaux  
du Centre-Sud-  
de-l'Île-de-Montréal

Québec 

Consultez  
notre  
extranet

## MODALITÉS DE SOUTIEN

- Consultation téléphonique ou par TEAMS
- Délibération éthique
- Mise sur pied d'ateliers adaptés
- Formation
- Participation à un comité
- Soutien dans l'élaboration/révision de documents/politique ou autre
- Élaboration d'outil de réflexion éthique, d'aide à la prise de décision

## NOUS CONTACTER

Carolane Larocque



438-823-4514



carolane.larocque.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca

Isabelle Fournier



514-820-0874



isabelle.fournier.dqepe.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca

Mahdi Gabriel Rouani

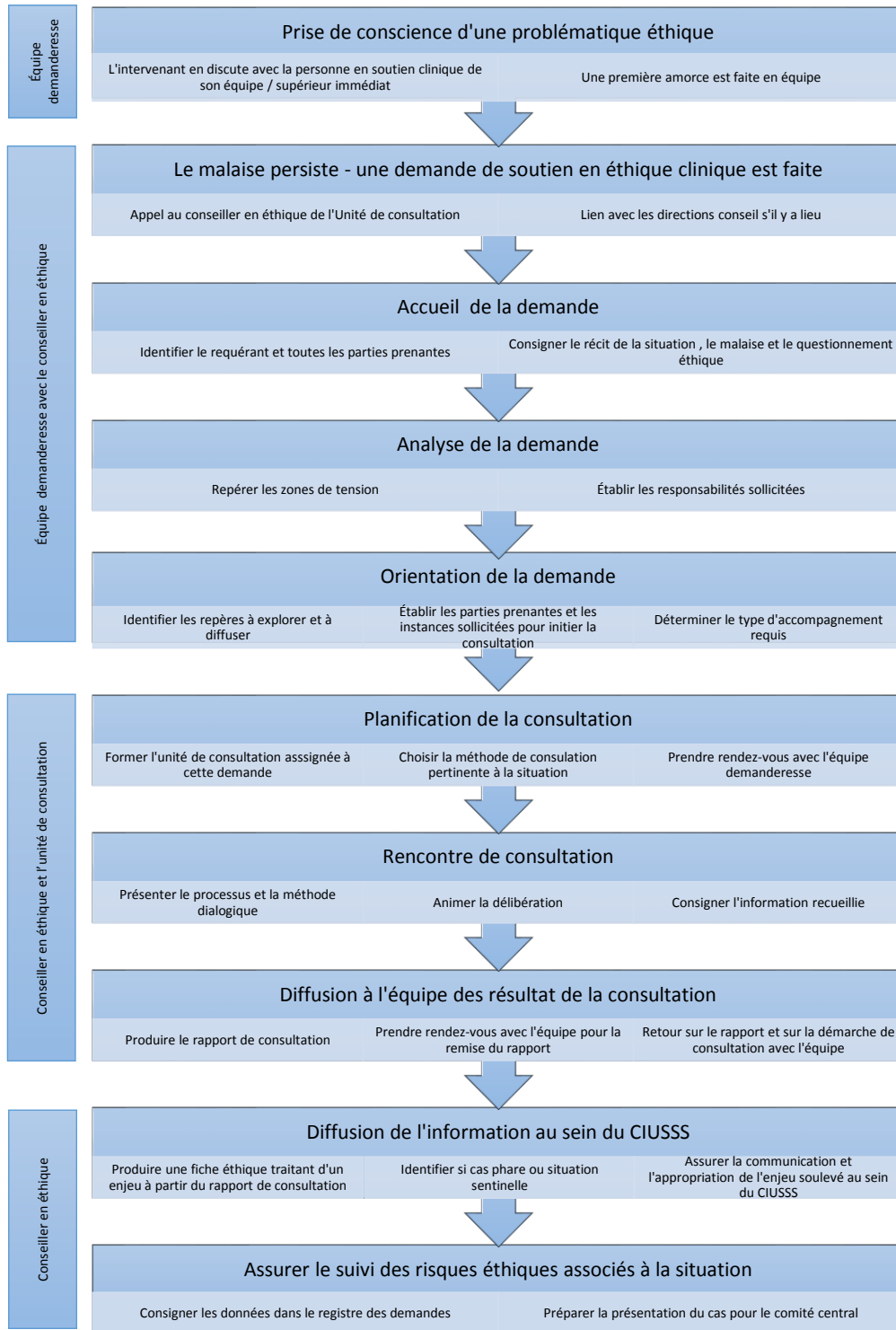


514-820-0865



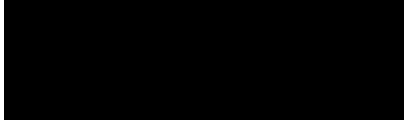
mahdi.gabriel.rouani.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca

## PROCESSUS DE CONSULTATION ET D'ACCOMPAGNEMENT EN ÉTHIQUE CLINIQUE



PAR COURRIER ELECTRONIQUE

Montréal, le 22 avril 2026



**Objet : Votre demande d'accès aux documents envoyée à Santé Québec le 18 mars 2026, transférée à notre établissement le 24 mars 2026 – Décision – Complément d'information**

**SQ/Réf.: 26-SQ-0001-126**  
**N/Réf. : N° : 2026.052-1781**

Madame,

À la suite de votre demande d'accès aux documents reçue le 24 mars 2026, et pour laquelle un premier envoi a été effectué le 20 avril 2026, vous trouverez ci-joint un complément d'information, soit :

- Procédure pour les interruptions volontaires de grossesse (IVG) de 3<sup>e</sup> trimestre.

Conformément à l'article 101 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, RLRQ, c. A-2.1, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision à la Commission d'accès à l'information tel qu'indiqué sur l'Avis de recours en révision, en annexe.

Veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

**audrey lemieux**

Signé avec ConsignO Cloud (22/04/2026)  
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

Me Audrey Lemieux

La responsable de l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

AL/sb

p. j. Avis de recours  
Document (1)

## **AVIS DE RECOURS EN RÉVISION**

L'article 135 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels prévoit qu'une personne peut demander à la Commission d'accès à l'information la révision de la décision de l'organisme refusant en tout ou en partie sa demande d'accès à des documents.

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Bureau 900  
2045, rue Stanley  
Montréal (Québec) H3A 2V4

Téléphone : 514 873-4196  
Télécopieur : 514 844-6170

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de décision de l'organisme.

**PROCÉDURE POUR LES  
INTERRUPTIONS VOLONTAIRES DE  
GROSSESSE (IVG) DE 3<sup>E</sup> TRIMESTRE**

Trajectoire et procédure pour une référence IVG de 3<sup>e</sup> trimestre du Centre d'accompagnement et de coordination montréalais (CACM) vers le Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine (CHUSJ)

Population adolescente

La présente procédure vise à assurer l'accessibilité à l'intervention volontaire de grossesse de 3<sup>e</sup> trimestre aux personnes de moins de 18 ans en déterminant les rôles et responsabilités des acteurs impliqués au sein de cette trajectoire de soins.

## **1. Réception et traitement de la demande et planification des interventions :**

### **1.1 CACM :**

- Le/la travailleur·se social·e du CACM reçoit les demandes et s'assure que tous les documents nécessaires à l'analyse du dossier soient complétés tel que mentionné plus bas.
- Le/la travailleur·se social·e du CACM envoie par courriel la demande à la personne-contact de l'établissement CHUSJ ([nommée en annexe](#)), soit l'infirmière clinicienne de la clinique MAJE (mère adolescente, jeune enfant) à l'adresse courriel suivante : [clinique.maje.hsj@ssss.gouv.qc.ca](mailto:clinique.maje.hsj@ssss.gouv.qc.ca)
- Le/la travailleur·se social·e peut aussi communiquer verbalement avec l'infirmière clinicienne de la clinique MAJE au # de téléphone suivant : **(514) 345-4931**, postes 6082 ou 7082
  - Une mention, en présence de situations particulières (ambivalence, besoin d'interprète, besoin d'accompagnement psychosocial, etc.) ;
  - Le dossier numérisé requis par le CHUSJ consiste en :
    - L'autorisation de communiquer des renseignements contenus au dossier;
    - La fiche de la personne contenant ses coordonnées;
    - Le profil des médicaments;

### **1.2 Le CHUSJ :**

- La personne-contact désignée du CHUSJ, reçoit le courriel incluant le dossier numérisé pour la coordination de la séquence de l'induction.
- La personne-contact désignée du CHUSJ, contacte la patiente et organise sa prise en charge complète au CHUSJ.

**PROCÉDURE POUR LES  
INTERRUPTIONS VOLONTAIRES DE  
GROSSESSE (IVG) DE 3<sup>e</sup> TRIMESTRE**

Trajectoire et procédure pour une référence IVG de 3<sup>e</sup> trimestre du Centre d'accompagnement et de coordination montréalais (CACM) vers le Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine (CHUSJ)

Population adolescente

## **2. Chronologie de la séquence des interventions au CHUSJ :**

- À la suite de la rencontre avec l'infirmière clinicienne, le fœticide puis l'induction seront prévus pour une date ultérieure. Les deux interventions sont effectuées la même journée.

### Le jour de l'induction :

- L'adolescente sera admise à l'unité des naissances
- Le fœticide est effectué avec xylocaïne et KCL le matin même de l'induction
- L'induction est par la suite débutée.

### Durant le séjour de la patiente à l'unité des naissances

- Le/la travailleur·se social·e du CHUSJ communique avec la personne pour assurer un suivi selon des modalités préalablement convenues (le moment le plus approprié pour ce suivi, cellulaire, etc.) et s'assurera que le tout soit noté au dossier.
- Si besoin d'un WinRho, l'injection est faite au CHUSJ selon les résultats de groupe sanguin avant le congé.
- La prescription pour la contraception ou la pose d'un stérilet est faite durant le séjour, à l'établissement ou référence au CLSC ou clinique de planification familiale du territoire de la personne.
- Au besoin, un certificat de congé de maternité est signé par le personnel du CHUSJ.

### Obtention du congé du CHUSJ

- Une DSIE est complétée afin d'assurer le suivi dans son centre local de service.
- Un rendez-vous de suivi post-IVG sera planifié de routine 6-8 semaines après l'intervention. La patiente sera alors vue par le médecin et la travailleuse sociale. Si la contraception n'est pas débutée au moment du congé, la discussion avec la patiente aura lieu lors de ce rendez-vous de suivi.
- Si un autre suivi est nécessaire, celui-ci sera planifié lors de cette rencontre.

**PROCÉDURE POUR LES  
INTERRUPTIONS VOLONTAIRES DE  
GROSSESSE (IVG) DE 3<sup>e</sup> TRIMESTRE**

**Trajectoire et procédure pour une référence IVG de 3<sup>e</sup>  
trimestre du Centre d'accompagnement et de  
coordination montréalais (CACM) vers le Centre  
hospitalier universitaire Sainte-Justine (CHUSJ)**

**Population adolescente**

Isabelle  
Matte

Signature numérique de  
Isabelle Matte  
Date : 2024.04.26  
11:36:40 -04'00'

**M<sup>me</sup> Isabelle Matte**  
PDG-A du CIUSSS Centre-Sud de l'Île de  
Montréal

Isabelle  
Demers

Signature numérique de  
Isabelle Demers  
Date : 2024.02.09  
14:30:43 -05'00'

**M<sup>me</sup> Isabelle Demers**  
PDG du Centre hospitalier universitaire  
Sainte-Justine

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : FÉVRIER 2024  
RÉVISÉ :

**PROCÉDURE POUR LES  
INTERRUPTIONS VOLONTAIRES DE  
GROSSESSE (IVG) DE 3<sup>e</sup> TRIMESTRE**

Trajectoire et procédure pour une référence IVG de 3<sup>e</sup> trimestre du Centre d'accompagnement et de coordination montréalais (CACM) vers le Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine (CHUSJ)

Population adolescente

**Annexe : Fiche de contact et trajectoire :**

**Personnes-contact au CHUSJ**

**Trajectoire IVG 3<sup>e</sup> trimestre – Population adolescente**

	<b>Nom et courriel</b>	<b>Coordonnées Téléphoniques</b>
<b>Personne-contact pour la validation de la séquence des interventions</b>	Non applicable	
<b>Personne-contact pour la transmission d'informations à la suite du constat de mort fœtale</b>	<b>Marie-Christine Faust-Martel,</b> Infirmière clinicienne clinique MAJE <a href="mailto:clinique.maje.hsj@ssss.gouv.qc.ca">clinique.maje.hsj@ssss.gouv.qc.ca</a>	(514) 345-4931, postes 6082 ou 7082